



# Commune de Vérossaz

## Comptes 2023 – Message introductif

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes et de l'ordonnance sur la gestion financière des communes, nous vous soumettons à votre examen et à votre approbation les comptes 2023 tels que contrôlés par la Fiduciaire Nofival et acceptés par le Conseil communal le 6 mai 2024.

### Municipalité - Compte de fonctionnement

---

Le compte de fonctionnement de la Municipalité dégage une marge d'autofinancement avant amortissements comptables de CHF 556'654.50 (budget 2023 CHF 587'755.50).

Le bénéfice de l'exercice s'élève à CHF 40'179.71 (budget 2023 CHF 234'062.-), après l'attribution de CHF 300'000.-- à la réserve de politique budgétaire.

La fortune de la Commune se monte au 31.12.2023 à CHF 4'634'057.73.

La situation financière de la Commune peut être considérée comme très saine, vu que l'endettement net par habitant bien qu'ayant augmenté de CHF 141.- à CHF 254.- par habitant reste faible.

Les éléments significatifs influençant les comptes 2023 par rapport aux comptes 2022 et au budget 2023 sont les suivants :

#### 0 - Administration générale

012.3000.00 - Le traitement du personnel administratif a augmenté de CHF 140'617.— à CHF 180'067.55 en partie suite à l'engagement de personnel temporaire pour palier l'absence d'un membre du personnel. Le temps de travail est resté constant à 175 %.

012.3050-3055 – Les cotisations patronales sont conformes au budget 2023.

022.3158.01 - Les frais informatiques sont en hausse et plus particulièrement les frais de logiciel et d'hébergement.

029.3300.40 - Les amortissements sont nettement inférieurs au budget étant donné que le projet de construction du nouveau bâtiment administratif a été abandonné.

#### 1 - Sécurité publique

111.3612.01 - Les frais de police s'élèvent à CHF 50'000.- pour 2023, ce qui correspond à l'augmentation prévue dans notre contrat avec la commune de Monthey (en 2022 CHF 40'000.-).

122.3632.00 – Notre participation à la Commune de St-Maurice aux frais de l'APEA a été reprise au 01.01.2023 par le Canton du Valais. Ces frais s'élèvent à CHF 6'365.10 au 31.12.2023 contre CHF 23'056.05 au 31.12.2022 (conforme au budget 2023).

#### 2 - Enseignement et formation

212.3104.01 – Les charges de matériel pour l'école primaire ont augmenté de CHF 17'389.05 à CHF 32'250.49 en vue de l'achat de matériel pour la salle de gymnastique.

212.3631.01 – Le traitement du degré primaire pour 2023 est de CHF 265'402.50, en dessous du budget 2023 de CHF 294'000.--.

213.3612.00 – Les frais d'écologie versés pour les élèves au cycle d'orientation se monte à CHF 166'496.50 (budget 2023 CHF 163'000.00) et est nettement supérieur aux comptes 2022 de CHF 145'182.20.

213.3631.00 – Le traitement du degré secondaire (CO) est de CHF 129'921.00 et supérieur au budget. En effet, le nombre des élèves a augmenté. Dans les comptes 2022, ce poste s'élevait à CHF 145'182.20.

217.3144.00 – Des travaux d'entretien de l'école ont été réalisés (système de sécurité incendie). Les travaux de réfection et d'entretien des bâtiments scolaires sont de CHF 28'141.80 au 31.12.2023 (budget 2023 : CHF 39'500.00).

### **3 - Culture, loisirs et culte**

341.3141.01 – Les travaux de réfection des sentiers et ponts en partie liés aux intempéries ont entraîné une hausse des charges à hauteur de CHF 39'234.95 en 2023 contre CHF 12'243.10 en 2022 (budget 2023 : CHF 30'970.00)  
Les autres frais liés à la culture, loisirs et culte sont en adéquation avec le budget 2022.

### **4 - Santé**

412.3632.08 - L'annuité payée au home St-Jacques se monte à CHF 18'660.-, en adéquation avec le budget 2023  
412.3634.02 - Notre participation aux soins pour les résidents dans les EMS s'élève à CHF 48'386.30, en légère hausse par rapport à 2022 (CHF 44'894.60). Ces frais sont en hausse car le nombre de résidents de Vérossaz a augmenté en 2023.  
421.3632.07 - Notre participation aux frais du CMS de CHF 57'007.00 est supérieur au budget 2023 (CHF 50'000.-) et également supérieur aux comptes 2022.  
433.3637.00 - Notre participation de CHF 21'338.15 pour les frais dentaires scolaires est en hausse (CHF 12'498.15 en 2022) mais reste proche du budget 2023 (CHF 21'200.--).

### **5 - Prévoyance sociale**

545 – Suite à l'élargissement des heures d'ouverture de l'UAPE (soir), les frais de notre UAPE s'élèvent à CHF 22'860.35 (frais nets - participation des parents et subventions déduites).  
545.3636.05 – Notre participation aux frais de la garderie Les Moussaillons de Massongex et à l'APAC s'élève à CHF 66'455.05, suite à l'augmentation d'enfants allant à Massongex (comptes 2022 CHF 52'545.05)  
572.3637.02 – L'aide sociale versée en 2023 se monte à CHF 42'907.51, en dessous du budget 2023 (CHF 50'100.00) mais en hausse par rapport aux comptes 2022 (CHF 38'174.47).  
Les autres postes sont en adéquation avec le budget 2022.

### **6 – Trafic**

613.3631.14 – Notre participation aux frais d'entretien des routes cantonales s'élève à CHF 74'693.70, en hausse par rapport à 2022 (CHF 53'510.95) mais inférieur au budget 2023 (CHF 100'000.00).  
615.3010.00 - Suite à l'augmentation du taux de travail de notre employé communal à 50 %, son salaire s'élève à CHF 43'739.05 pour 2023 (budget 2023 : CHF 33'000.00).  
615.3130.11 – Les frais de déneigement et salage sont de CHF 52'977.25 contre CHF 35'923.55 en 2022 (budget 2022 CHF 76'500.00).

### **7 - Protection et aménagement du territoire**

#### **Eau potable :**

710.3143.01 – Nombreux travaux et études entrepris sur le réseau d'eau potable (conduite Orse et Chalabagne-Orsex) ainsi que pour la mise en place d'un règlement d'eau potable, augmentation du salaire du fontainier. Les charges en 2023 sont de CHF 107'218.35 en grande partie non budgétées (CHF 49'900.00) et en augmentation par rapport à 2022 (CHF 69'694.33).  
710.4510.00 - Le solde de ce service déficitaire de CHF 186'640.20 est transféré au compte « Prélèvement sur Fonds eau potable » au 31 décembre 2023 afin d'autofinancer ce service (budget 2023 - déficit CHF 142'080.-).

#### **Eaux usées :**

720.3510.00 - Le solde de ce service bénéficiaire de CHF 37'843.05 est transféré au compte « Attributions au Fonds eaux usées » au 31 décembre 2023 afin d'autofinancer ce service (budget 2023 – bénéfice CHF 10'190.-).  
720.3632.10 - Notre participation à la STEP de St-Maurice s'élève désormais à CHF 50'590.45 en 2023 contre 60'427.50 pour 2022.

#### **Gestion des déchets :**

730.4510.00 - Le solde de ce service déficitaire de CHF 17'586.01 est transféré au compte « Prélèvement sur Fonds gestion des déchets » au 31 décembre 2023 afin d'autofinancer ce service (budget 2023 – déficit CHF 24'965.-).

#### **Correction des eaux :**

Les postes sont en adéquation avec le budget 2022.

#### **Dangers naturels :**

745.3300.20 – Le montant de l'amortissement de ce poste est de CHF 1'013.—au 31.12.2023 (CHF 1'089.- au 31.12.2022).

### **8 – Economie publique**

820.3632.13 – Notre participation au salaire du garde-forestier s'élève à CHF 8'163.50 (budget 2023 CHF 11'000.-).  
Les autres montant sont en adéquation avec notre budget 2023.

## 9 - Finances et Impôts

910.3181.00 – Les montants passés en non-valeur et les pertes fiscales 2023 s'élèvent à CHF 26'195.45. Ce montant est supérieur au budget 2023 (CHF 15'000.-).

D'une manière générale, les impôts sont supérieurs au budget 2023.

910.4000-4008.00 - Les impôts directs (impôts sur le revenu, la fortune, personnel et à la source) des personnes physiques se montent à CHF 1'946'343.62 (budget 2023 CHF 1'934'000.-).

910.4021.00 - Les impôts fonciers des pers. physiques se montent à CHF 93'379.95 (budget 2023 CHF 93'000.-).

910.4022.00 - Les impôts sur les prestations en capital se montent à CHF 30'502.25 (budget 2023 CHF 30'000.-)

910.4022.01 - Les impôts sur les gains immobiliers se montent à CHF 63'433.50 (budget 2023 CHF 25'000.-)

910.4023.00 - Les droits de mutation se montent à CHF 46'462.50 (budget 2023 CHF 20'000.-).

910.4024.00 - Les impôts sur les successions et donations se montent à CHF 2'384.30 (budget 2023 CHF 10'000.-)

911 - Les impôts des personnes morales se montent à CHF 67'487.30 (budget 2023 CHF 65'000.-).

930.462 - Nous avons reçu CHF 635'947.- de péréquation financière en 2023 qui se répartit comme suit :

- Fonds de péréquation des ressources – CHF 525'112.-
- Fonds de compensation des charges – CHF 82'077.-
- Aide transitoire du fonds de compensation des cas de rigueur – CHF 28'758.-

Ces montants sont supérieurs au budget 2023 (CHF 636'155.-) et aux comptes 2022 (CHF 615'675.-).

961.3400.00 – Les intérêts des prêts hypothécaires d'un montant de CHF 20'289.30 sont inférieurs au budget 2023 (CHF 40'000.-).

961.4401.00 - Nous avons encaissé CHF 11'713.70 d'intérêts de retard en 2023 (budget CHF 17'000.-).

990.3894.00 – Etant donné les bons résultats 2023 et selon les nouvelles réglementations du MCH2, nous avons attribué CHF 300'000.- à la réserve de politique budgétaire en plus de l'attribution de CHF 400'000.—en 2022. Comme la dénomination du compte l'indique, ce compte est une réserve qui pourra être employée en cas de nécessité.

Les autres montants sont en adéquation par rapport au budget 2023.

## Municipalité - Compte des investissements

**Les investissements 2023 s'élèvent à CHF 837'249.62.** Le budget 2023 était de CHF 718'000.00, bâtiment non compris (CHF 1'000'000.00).

Voici le détail des investissements 2023:

- Nouveau bâtiment communal (honoraires) - CHF 8'258.40
- Rénovation du bâtiment scolaire (réfection toit école) – CHF 96'242.32
- Réfection réseau routier (solde marquage 30 km/h et divers réfections enrobés – CHF 66'713.70
- Assainissement des luminaires éclairage public – CHF 130'886.55
- Réfection routes forestières (glissement Pésaires et Fahy) – CHF 6'897.45
- Honoraires nouveau réservoir communal – CHF 114'460.48
- Entretien réseau d'eau (adduction conduite Doey et divers travaux) - CHF 156'516.52
- Réfection conduite réservoir/Orsex – CHF 139'822.10
- Réfection conduite-réseau d'adduction – CHF 6'292.00
- PGEE/Futurostep et réseau d'égoûts – 21'577.30
- Torrents – Aménagement des cours d'eau – 54'730.45
- Aménagement du territoire – PAZ/RCCZ – CHF 34'852.35

**Les recettes des investissements s'élèvent à CHF 176'471.05 :**

- Encaissement des taxes de raccordement eau et égouts - CHF 127'951.05
- Subvention cantonale entretien des torrents – CHF 39'020.00
- Subvention cantonale entretien des routes – (CHF 2'200.00)
- Subvention cantonale PAZ & RCCZ – CHF 11'700.00

**Les investissements nets s'élèvent à CHF 660'778.57.**

## Municipalité – Amortissements 2023

Le conseil communal a adopté les principes MCH2 pour la présentation et la tenue des comptes en date du 8 novembre 2021, selon le détail suivant :

- La limite des dépenses fonctionnement/investissement est de CHF 15'000.-
  - Le taux d'amortissement minimum, soit ;
    - o 7 % routes, aménagement cours d'eau et autres travaux GC
    - o 8 % bâtiment
    - o 35 % biens meubles du PA
    - o 50 % autres immobilisations, logiciel du PA, licences
    - o 100% subvention d'investissement
  - Les actifs et passifs de régularisation sont à passer à partir de CHF 0.-
- Les principes y relatifs sont annexés aux comptes annuels.

## Municipalité – Résultats 2023

La Commune boucle les comptes 2023 avec une insuffisance de financement de CHF 104'124.07.  
Le budget 2023 prévoyait une insuffisance de CHF 967'745.00, avec un investissement CHF 1'000'000.- pour la construction du nouveau bâtiment communal.  
La dette par habitant (sous MCH2) passe de CHF 141.- à CHF 254.-.  
Le degré d'autofinancement est de 84.24 %, considéré comme « cas normal ».  
La dette brute en % des revenus courants est de 87 %, considérée comme « bonne ».

Vous trouverez l'évolution des indicateurs financiers en page 31 du présent fascicule.

## Bourgeoisie – Compte de fonctionnement

Pour l'exercice 2023, la fortune de la Bourgeoisie augmente de CHF 48'826.65 (budget 2023 CHF 39'970.00) et se solde au 31 décembre 2023 à CHF 704'686.86.  
La location des alpages et chalets a rapporté CHF 7'150.00. Le Triage forestier « Cime de l'Est » a versé CHF 21'158.05 (CHF 18'623.00 en 2022).  
Les frais d'entretien de l'immeuble de l'Abbaye se montent à CHF 34'981.25 (budget 2023 CHF 35'000.- et comptes 2022 CHF 42'510.70).  
L'amortissement de l'immeuble de l'Abbaye n'a pas été amorti en 2023 (CHF 21'000.- en 2022).  
Les autres comptes sont en adéquation avec le budget 2023 et les comptes 2022.

## Bourgeoisie – Compte des investissements

Aucun investissement en 2023

## Conclusion


Les comptes de fonctionnement et d'investissement de la Municipalité et de la Bourgeoisie ont été approuvés par le Conseil Communal lors de sa séance du 6 mai 2024. Le détail des comptes est à disposition au bureau communal.

Nous vous invitons à participer nombreux à cette assemblée primaire où vous serez informés plus en détail sur les comptes 2023 qui vous seront soumis pour approbation, ainsi que sur l'activité de l'Administration communale en général.

**Le Conseil Communal vous recommande d'accepter les comptes 2023 de la Municipalité et de la Bourgeoisie tels que présentés.**

L'Administration communale / 27.05.2024/ ic

Muriel Favre  
Présidente



Isabelle Clerc  
Caissière

